



**TERMES DE RÉFÉRENCE POUR LE RECRUTEMENT D'UN(E) CONSULTANT(E)
INDIVIDUEL(LE) CHARGÉ D'ÉLABORER DES PLANS DE SUIVI, DES FICHES TECHNIQUES
DE SUPERVISION POUR LE SUIVI DES COMPOSANTS D'INTERETS DE LA BIODIVERSITE
DE TROIS FORETS COMMUNALES (GARI-GOMBO, MOLOUNDOU ET YOKADOUMA)**

Pays:	Cameroun
Projet :	Gestion durable des forêts sous l'autorité des communes camerounaises (GCP/CMR/033/GFF)
Titre du poste:	Consultant (e) pour élaborer des plans de suivi, des fiches techniques de supervision pour le suivi des composants d'intérêts de la biodiversité de trois Forêts communales (Gari-Gombo, Moloundou et Yokadouma)
Durée:	09 Hommes/jours de travail effectifs repartis sur une période n'excédant pas 20 jours ouvrés
Lieu d'affectation:	Bertoua (Région de l'Est du Cameroun)
Type de contrat:	Consultant individuel
Date limite des candidatures:	11 Juin 2021
Date cible de début mission :	

I. CONTEXTE ET JUSTIFICATION

La République du Cameroun a une superficie de 475 442 kilomètres carrés et une population estimée à 24,1 millions d'habitants en 2019 dont plus de la moitié est âgée de moins de 18 ans (BUCREP, 2005). Près de 80 pour cent de la population camerounaise dépend des ressources forestières pour ses moyens de subsistance (Bele et al., 2011).

Malgré les services et bénéfices que les ressources forestières offrent aux populations sur le plan environnemental et sur le plan socio-économique, les forêts subissent des pressions croissantes, résultant des besoins des différentes populations environnantes (transformation des forêts en terres agricoles, récolte/prélèvement des produits forestiers ligneux et non-ligneux) et d'une demande nationale et internationale toujours croissante en matière de bois.

Conformément à la législation camerounaise sur les forêts (la Loi forestière n°94/01 du 20 janvier 1994 (articles 20-39) et ses décrets d'application), la forêt communale (FC) est une forêt du domaine forestier permanent (DFP) répertoriée comme appartenant à une commune avec des frontières établies et un objectif d'aménagement qui tient compte du droit des communautés indigènes à jouir de la forêt et de ses ressources. Pour être conforme à la loi, les forêts communales doivent élaborer un plan d'aménagement de leur FC approuvé par le MINFOF et les activités menées dans cette FC doivent être conformes au plan d'aménagement approuvé.

Malgré les efforts déployés, la gestion durable des forêts communales se heurte à plusieurs obstacles. La plupart des forêts communales ne disposent pas de plans d'aménagement forestier et celles qui en disposent manquent de personnel qualifié pour les mettre en œuvre. Des données fiables sur les ressources forestières, le statut de la biodiversité et les stocks de carbone de ces forêts font défaut, de même que des alternatives durables pour les populations dont les moyens d'existence dépendent de ces forêts.

L'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) accompagne le Cameroun dans la mise en œuvre du projet de Gestion durable des forêts placées sous l'autorité des communes camerounaises (GCP/CMR/033/GFF), ceci en étroite collaboration avec le Ministère des Forêts et de la Faune (MINFOF), le Ministère de l'environnement, de la protection de la nature et du développement durable (MINEPDED), et l'Association des communes forestières du Cameroun (ACFCAM). Ce projet a pour objectif de réduire la déforestation et la dégradation des forêts, afin d'améliorer la conservation de la biodiversité, réduire les émissions et augmenter les stocks de carbone et améliorer les conditions de vie des communautés locales. Il facilitera :

- La gestion durable et la conservation de la biodiversité des forêts communales ;
- Le renforcement des capacités en vue de consolider la conservation de la biodiversité et la gestion durable dans les forêts communales ;
- Le renforcement des capacités sur la gestion du carbone forestier et ;
- La restauration des écosystèmes et l'accroissement des stocks de carbone dans les forêts communales.

C'est dans ce cadre que l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN) a été mandatée par la FAO comme organisation chargée d'accompagner la mise en œuvre de ce projet dans trois forêts communales suivantes : Gari-Gombo, Moloundou et Yokadouma dans la région de l'Est du Cameroun.

Ces TDR sont élaborés pour le recrutement d'un(e) consultant(e) individuel(le) pour accompagner l'UICN dans l'élaboration des plans de suivi, des fiches techniques de supervision pour le suivi des composants d'intérêts de la biodiversité de trois Forêts communales (Gari-Gombo, Moloundou et Yokadouma).

II. OBJECTIFS GLOBAL DE LA CONSULTATION

L'objectif de cette mission est d'élaborer les plans de suivi, des fiches techniques de supervision pour le suivi des composants d'intérêts de la biodiversité des forêts communales de Gari-Gombo, Moloundou et Yokadouma.

III. OBJECTIFS SPECIFIQUES

De façon spécifique il s'agira de :

- Elaborer des plans de suivi des composantes d'intérêts de la biodiversité de trois forêts communales (Gari-Gombo, Moloundou, Yokadouma) ;
- Concevoir des fiches techniques de supervision de la caractérisation et du suivi des composantes d'intérêts de la biodiversité de trois forêts communales (Gari-Gombo, Moloundou, Yokadouma).

IV. RESULTAT ATTENDU

Le résultat attendu au terme de la prestation est le rapport sur la caractérisation et le suivi des composantes d'intérêts de la biodiversité de trois Forêts communales (Gari-Gombo, Moloundou et Yokadouma) incluant les plans de suivi et des fiches techniques de supervision.

V. MISSION DU CONSULTANT

Le mandat confié au consultant est

- Elaborer des outils, plan de suivi et fiches techniques de supervision, pour effectuer la caractérisation et le suivi des composantes d'intérêts de la biodiversité de trois Forêts communales (Gari-Gombo, Moloundou et Yokadouma) ;
- Collecter des données de suivi en testant les outils élaborés ;
- Rédiger le rapport sur la caractérisation et le suivi des composantes d'intérêts de la biodiversité de trois Forêts communales (Gari-Gombo, Moloundou et Yokadouma)

VI. DUREE DE LA MISSION ET DEROULEMENT

Le/la consultant (e) devra pour atteindre ces objectifs se baser, sans être exhaustif, sur les Normes d'inventaire d'aménagement en milieu forestier, le guide d'élaboration des plans d'aménagement des forêts de production du domaine forestier permanent, le Plan d'aménagement, les rapports d'activités du projet « Gestion durable des forêts sous l'autorité des communes camerounaises (GCP/CMR/033/GFF) » et autres documents pertinents pour la prestation.

NB: Les activités de cette consultation et visites de terrain devront respecter les directives de santé et de sécurité conformes au Cameroun et émises par UICN pour tous les membres du personnel et partenaires. Le consultant est appelé à respecter toutes les mesures barrières contre la COVID 19 lors des descentes.

La mission s'étendra sur une période n'excédant pas 20 jours, avec neuf (09) hommes/jours de travail effectif.

VII. PROFIL ET QUALIFICATIONS DU/DE LA CONSULTANT(E)

A. Profil et expériences

Pour mener à bien ce mandat, le/la Consultant(e) devra :

- Être titulaire d'un diplôme universitaire (Bac + 5 au moins) en foresterie, gestion des ressources naturelles, sciences de l'environnement, sciences sociales ou domaine connexe.
- Justifier d'une expérience significative d'au moins 5 ans dans la gestion des ressources naturelles, l'élaboration et la mise en œuvre des plans d'aménagement et la gestion durable des forêts.
- Avoir au moins trois ans d'expérience dans la conduite d'activités similaires ;
- Avoir une bonne expérience de travail avec les communautés locales ;
- Bonne connaissance des outils de planification participative et de gestion axée sur les résultats.
- Solides compétences en analyse et rédaction de rapports.
- Bonne maîtrise de l'outil informatique et des logiciels courants (Word, Excel, power point).

B. Compétences requises du/de la consultant (e)

- Excellentes aptitudes interpersonnelles et de communication ;
- Excellentes aptitudes analytiques de résolution de problèmes et d'écriture/rédaction ;
- Aptitude à accepter les contributions et à recevoir des orientations de plusieurs sources et créer une synthèse nécessaire pour aboutir à des résultats concrets ;
- Avoir une attention particulière pour les détails et disposer d'une aptitude à travailler sous pression et à respecter les délais ;

- Avoir des capacités à assurer l'appropriation de plusieurs questions et produire des résultats mesurables et cohérents.

VIII. COMPOSITION DU DOSSIER DE CANDIDATURE ET SOUMMISSION

Les personnes intéressées sont priées de soumettre leur candidature à cameroun@iucn.org et copie à augustin.bitchickbibitchick@iucn.org au plus tard le 11 juin 2021 avant minuit heure du Cameroun (GMT+1), avec en objet « **Candidature pour l'élaboration des plans de suivi, des fiches techniques de supervision pour le suivi des composants d'intérêts de la biodiversité de trois Forêts communales (Gari-Gombo, Moloundou et Yokadouma)** »

Les dossiers de candidature doivent comprendre : une offre technique et une offre financière. L'offre technique devra contenir (sans être exhaustif) une demande, la méthodologie d'évaluation (en précisant les outils de collecte des informations et d'analyse), la compréhension des TDRs, le Plan de travail, le CV du Consultant mettant en exergue les prestations du candidat. Pour faciliter la comparaison des offres financières, l'offre devra mentionner le détail du montant forfaitaire global (honoraires, per-diem, jours de travail, etc.).